

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.

Un an. . . 18 f. » 24 f. «

Six mois. . 10 » 15 «

Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés*, — *acceptés*, — ou *continué*s, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les journaux de Marseille, du 27 octobre, publient les divers bruits apportés du Levant par l'*Euretas*, le *Nil* et le *Valetta*.

Trompés par les faux renseignements de ce dernier navire, tous annoncent que les flottes combinées étaient encore à Besika le 17 octobre, ce qui n'est pas, on le sait. Les renseignements qu'ils donnent sur la situation de la Turquie en général, ne diffèrent pas d'ailleurs de ceux fournis par les feuilles allemandes. Or celles-ci n'offrent aucun intérêt depuis la réception des deux dépêches qui suivent :

« Vienne, vendredi 28 octobre.

» On a reçu des nouvelles de Constantinople du 21 octobre qui annoncent que l'ordre d'une courte suspension des hostilités a été donné. »

» Constantinople, 21 octobre.

» Ordre a été expédié à Omer-Pacha de suspendre les hostilités, si elles sont commencées. »

La *Gazette de Cologne* publie une dépêche de Vienne, en date du 28 octobre, qui porte que, d'après les dernières nouvelles reçues de Constantinople, la Porte était prête à accepter un armistice pour ne pas contrarier les tentatives d'accommodement. — Havas.

D'après de nouveaux renseignements, l'engagement sur le Danube a eu lieu par suite de la nécessité dans laquelle se trouvait la flottille russe, mouillée à Ismail, de remonter jusqu'à Ibraïla, port de la Valachie, pour se mettre en communication avec l'armée d'opération du général Gortschakoff.

Jusqu'ici la flottille russe de guerre n'avait pas eu le droit, jusqu'à la déclaration des hostilités, de remonter le Danube, et elle se tenait dans le grand bras de Souliné, à l'embouchure du fleuve. Cette flottille devenant désormais indispensable au succès des opérations futures, les russes ont dû prendre le parti de forcer le passage du Danube.

Quant à l'incendie de la forteresse turque d'Isakticha, dont la feu a causé des pertes sérieuses aux Turcs, on le considère comme fort problématique. Il ne faut pas oublier que notre consul général à Bucharest, auteur de la dépêche reproduite par le *Moniteur*, a dû puiser ces renseignements dans les versions des Russes eux-mêmes intéressés à présen-

ter leur première rencontre avec les Turcs comme favorable à leurs armes. — Havas.

Le *Moniteur* a publié le 30, une dépêche télégraphique de Constantinople, dont la première partie confirme pleinement celles reproduites ci-dessus. L'ordre a été réellement envoyé à Omer-Pacha d'ajourner les hostilités. La dépêche officielle est ainsi conçue :

« Le Gouvernement a reçu, de l'ambassadeur de France à Constantinople, une dépêche télégraphique, en date du 21 octobre.

» La réponse du prince Gortschakoff à la sommation de la Porte avait été considérée comme négative. Néanmoins sur une démarche des représentants des quatre cours alliées, le gouvernement Ottoman avait donné l'ordre d'ajourner les hostilités jusqu'au 1^{er} novembre. Dans le cas où les hostilités auraient été commencées, cet ordre devait être considéré comme non venu.

« Les escadres devaient franchir les Dardanelles le lendemain. »

La dépêche que nous venons de citer, ajoute toutefois que : « dans le cas où les hostilités auraient été commencées, cet ordre devait être considéré comme non venu. » On pourrait inférer à la rigueur, de cette restriction, que des coups de canon ayant été échangés sur le bas Danube, les intentions pacifiques des quatre puissances n'ont pas abouti; mais il reste à savoir si cet incident de guerre, sera considéré par Omer-Pacha comme un motif suffisant pour passer outre. Or, il y grandement lieu d'en douter.

Nous avons reçu, en outre, une nouvelle dépêche transmise cette fois par la voie de Marseille. Elle est conçue en ces termes.

« Marseille, samedi 29 octobre.

» Le *Gourrier de Marseille* annonce que le *Caradoc*, qui vient d'arriver, a quitté Constantinople le 23.

« Au moment du départ du *Caradoc*, les escadres combinées, n'ayant quitté Besika que le 23, n'étaient pas encore entrées dans la mer de Marmara, à cause du mauvais temps qui avait dispersé les flottes.

» M le contre-amiral de Tinan était arrivé avec trois vaisseaux seulement à Gallipoli, et l'amiral Dundas, au premier château des Dardanelles. »

Nous lisons enfin dans l'*Univers* :

« Au moment de mettre sous presse, nous rece-

vons, par la voie de Trieste, une lettre de Constantinople, en date du 17 octobre. Cette lettre nous paraît propre à faire comprendre les dépêches que nous publions.

Il paraît qu'on a élaboré et arrêté, à Ollmütz, une note explicative des intentions de l'Empereur Nicolas. Elle a dû être remise à la Porte par les représentants des quatre puissances. Elle aurait pour but de rassurer le Gouvernement ottoman sur la portée et les conséquences de la note de Vienne, et celui-ci pourrait alors la signer dans sa teneur primitive et sans modifications. Cette note a d'abord été adressée au représentant de l'Autriche, M. de Bruck; elle ne devait être communiquée à la Porte qu'après que les ambassadeurs des puissances médiatrices en auraient tous pris connaissance. Les assurances que ces puissances y déclarent avoir reçues de la Russie sont, de la part de cette dernière, une véritable reculade. Notre correspondant regarde cette nouvelle proposition comme très-acceptable et croit que les Turcs l'accepteront. Les assurances qu'elle contient protégeraient suffisamment leur avenir. Le Czar ne se serait pas cru en position de mener à bonne fin l'entreprise qu'il avait commencée avec tant de fracas et d'un air si déterminé. — Nous aurons bientôt des renseignements plus complets, et, dès aujourd'hui, nous pouvons dire que le correspondant qui nous transmet cette nouvelle nous inspire toute confiance. »

RUSSIE.—Les opérations des Circassiens paraissent considérables. Dernièrement, ils ont fait une course hardie jusque sur les bords de la Mer-Noire. Ils ont attaqué simultanément 5 points fortifiés occupés par les Russes, et ont démoli les forteresses de Gostogaievskoff et de Tenginsky. Les prêtres russes, rivalisant de zèle avec les officiers du Czar, ont vu leurs efforts inutiles, et leurs cadavres ont jonché les champs de bataille. — Havas.

AFRIQUE FRANÇAISE.

Par décret impérial du 16 octobre, il a été ajouté, par extension, à la concession des mines de cuivre et de fer de l'Oued-Allelah, près de Ténez, en Algérie, concession accordée par un précédent décret du 14 mai 1849, à MM. Jean Briquelier, Pierre Briquelier, Alex. Chevandier et Ch. Desages, un

FEUILLETON

ROSAMONDE LA SAVANTE.

(Suite.)

— Elle n'a que seize ans... dit la bonne Symphorienne qui lisait sur le visage de madame de Belfort une profonde tristesse mêlée de mécontentement.

— Mère, murmura Rosamonde en se penchant sur la marquise, je resterai avec vous!

La paralytique leva les yeux au ciel avec une expression de remerciement et de douleur.

— Monsieur l'abbé, dit Rosamonde en tendant avec respect la lettre d'Edma au digne prêtre qui entra dans la salle, monsieur l'abbé, mon père, ma mère, Arthur et ma sœur sont tous à Paris... Edma se marie... Mais, lisez.

Quand l'abbé Giroux eut parcouru la lettre, il la remit à la jeune fille et la regarda attentivement.

— Non, dit-elle en seconant la tête avec un doux sourire, non, je ne puis quitter ma bonne mère.

— Que Dieu vous bénisse, ma fille, dit l'abbé en appuyant sa main tremblante sur le front pur de la jeune fille!... Que Dieu vous récompense de ne point abandonner des vieillards dont vous êtes l'ange de consolation... Allez... vous êtes une enfant selon le cœur du Christ!

— Je suis peinée de la priver d'aller à cette fête de famille, écrivit l'aïeule sur une ardoise à l'abbé Giroux...

Mais j'ai maintenant si peu de temps à vivre... Je n'ose la laisser partir, que deviendrai-je si elle me quittait! Oh! Ciel! mon âme flibit en y pensant... Ma fille! mon doux trésor... Je ne pourrais pas exister un jour, un seul jour sans elle!... Puis, Monsieur l'abbé, le monde est si attrayant à son âge... Si elle allait là-bas... elle trouverait au retour le château de ses ancêtres triste et ennuyeux... comme le dit sa sœur!...

— Non, répondit l'abbé, jamais Rosamonde n'aimera le monde, c'est une fleur délicate et fragile que le souffle ardent de la foule brûlerait et ferait mourir... Elle a grandi à l'ombre de ces grandes voûtes et de ces grands arbres, la vie active, turbulente, fiévreuse des villes lui donnerait le vertige. Gardons-là près de nous pour son bonheur même.

Madame de Belfort soupira et attacha un regard d'une tendresse infinie sur la jeune fille, qui, assise devant une table, à l'autre bout de la vaste salle, écrivait rapidement quelques lignes sur une feuille de papier à lettres.

— Et quand nous ne serons plus là? écrivit l'aïeule avec une douloureuse inquiétude.

— Dieu ne l'abandonnera point! dit le prêtre doucement.

Rosamonde s'approcha et lut la lettre qu'elle venait de tracer: elle remerciait sa mère, son frère, sa sœur, de leur désir de la voir, elle faisait des vœux pour le bon-

heur d'Edma et finissait en disant qu'il était impossible qu'elle quittât un seul instant sa grand-mère, infirme et souffrante.

Sur le beau visage calme de Rosamonde on ne voyait pas la plus légère trace de regret; elle avait une âme au-dessus des tentations de ce monde.

Cependant, le temps d'épreuves approchait pour elle!

Quinze jours après l'incident que nous venons de raconter, l'abbé Giroux mourut subitement, et il fut enterré dans la chapelle du château, ainsi qu'il en avait exprimé le désir à sa dernière heure.

La mort du bon abbé fit un vide immense au château, et jeta sur le visage des trois vieillards qui survivaient de sinistres pressentiments. Rosamonde pleura son vieil ami avec une piété filiale, et elle se surprénait à regarder avec effroi le corps débile, les traits affaiblis de sa vénérable grand-mère... Quelquefois, elle se jetait à genoux devant elle, la serrait sur sa poitrine, la réchauffant de son souffle et de sa vie, comme si elle avait pu faire passer sa jeunesse en elle!

A la fin d'avril, madame de Belfort se sentit fort mal et elle ne put sortir du lit... Huit jours après elle s'éteignit doucement entre les bras de Rosamonde, appelant du regard toutes les bénédictions du ciel sur la tête de son enfant adorée.

Peindre la douleur de Rosamonde est une chose impos-

territoire compris entre les limites indiquées au plan, et formant une étendue superficielle de 7 kilomètres carrés, 41 hectares 36 ares.

Les gîtes de cette concession se divisent en six groupes principaux qui se dirigent du sud au nord; presque tous ont été l'objet de divers travaux plus ou moins importants. Les plus considérables ont été entrepris sur le filon de Boukhandak, d'abord sur la rive droite du ravin de ce nom, et ensuite sur la rive gauche.

Là, l'exploitation comprend trois étages de travaux souterrains, communiquant au jour par deux puits à grandes sections, ayant chacun 80 mètres de profondeur. Des abattages progressifs de minerais ont été entrepris à ces divers étages, par gradins de 2 mètres de hauteur en montant d'un étage à l'autre. Le nombre de mètres des divers travaux en souterrains, gradins, puits, etc., étaient en dernier lieu de 3,917: le total des cubes extraits était de 8,993 mètres.

Le volume des eaux qu'il a fallu extraire de la mine a varié de 3,700 à 4,000 litres par vingt-quatre heures. Il est question d'y établir une machine à vapeur de la force de seize chevaux.

Au commencement de l'année, les travaux souterrains occupaient 40 ouvriers, dont 27 Européens et 13 Arabes. Les travaux du dehors occupaient en même temps (pour triages, lavages, etc.) 145 hommes et enfants (ensemble 185), dont 95 Européens et 90 Arabes. — Une caisse de secours a été organisée pour les ouvriers au moyen d'une retenue de 2 p. 0/0 sur leur solde. Un médecin est attaché par l'entreprise à l'établissement des mines d'Oned-Allah, où se trouve aussi une pharmacie pour les premiers secours à donner en cas d'accidents. — Havas.

FAITS DIVERS.

Paris, 30 octobre.

Le *Moniteur* publie, dans sa partie officielle, plusieurs nominations dans la magistrature des colonies et dans les tribunaux de commerce. — Havas.

M. le préfet de la Gironde vient de publier le relevé officiel des quantités de grains et farines importées par Bordeaux. En 1853, et jusqu'au 17 octobre courant, il a été importé: en froment, 30,686 hectolitres, et en farines, 3,733 quintaux métriques.

Les importations continuent chaque jour. Dans la journée du 18, il est entré dans le port: 2,226 hectolitres de froment en grains; 358 quintaux de farine de froment; le tout est destiné au commerce.

Pendant les quatre années précédentes, l'importation avait été nulle.

Voici le contingent du port de Dunkerque dans l'importation des subsistances: depuis le 1^{er} juillet jusqu'au 30 septembre de cette année, il est entré dans ce port 1,800,000 kilogrammes de farines et plus de 400,000 hectolitres de blé.

(Union de l'Ouest.)

— Le *Courrier du Havre*, du 29 octobre, annonce qu'il apprend, par le *Baltic*, arrivé de New-York, l'expédition pour le Havre de 27,000 barils de farine et de 130,000 boisseaux de blé pour le même port. — Havas.

— Il vient d'arriver, en Angleterre, un échantillon curieux de perles obtenues artificiellement par les Chinois, dans une espèce d'huître ou de coquille marine. Ces perles se trouvent en grand nombre à Ning-Po, et, dernièrement seulement, ce secret fut connu. Les Chinois introduisent dans ces espèces de coquillages de petits morceaux de bois ou de terre séchée, qui chatouillent l'animal encore vivant, l'irritent et le forcent à déposer au fond de sa coquille le germe de la perle. Souvent les Chinois introduisent de la même manière de petits morceaux de métal, qui, couverts par ce germe, leur servent de reliques religieuses. Ce sont presque toujours de petites figures de Bouddha. Plusieurs échantillons ont été envoyés à Londres en même temps que les perles et les coquillages dans lesquels elles sont formées. (Times.)

— On lit dans le *Journal de l'Aisne*, du 28 octobre: « Ce n'est point à Saint-Gobain que Leurs Majestés se sont rendues, comme on le croyait à Compiègne, mais bien à Ham, dont les voitures de la Cour ont pris la route, en traversant tout Chauny. Ce fait est confirmé par cette lettre, datée de Ham:

Hier, mercredi, vers 4 heures de l'après-midi, S. M. l'Empereur, accompagné de l'Impératrice, de la princesse Mathilde, de quelques personnes de sa cour, est arrivé dans notre ville incognito, sans prévenir personne; il s'est dirigé immédiatement vers le fort, son ancienne prison pendant six ans, et quand il a franchi le pont-levis, ses traits ont paru fortement altérés; la première émotion était grande. Puis Sa Majesté s'est acheminée directement vers la porte par laquelle elle opéra son évacuation, et, le concierge Sorel la lui ayant ouverte, elle a raconté aussitôt à l'Impératrice, dans les plus minutieux détails, les circonstances de sa fuite.

L'Empereur est ensuite monté dans ses anciens appartements, dont il a fait les honneurs aux personnes qui l'accompagnaient, et, arrivé dans sa chambre à coucher, l'Impératrice, à la vue de cet asile de douleur, s'est jetée dans ses bras et l'a embrassé avec une tendre effusion. Après cette scène qui a vivement ému les assistants, l'Empereur s'est rendu sur la terrasse, et là il s'est plu à revoir les débris des fleurs qu'il cultivait jadis. L'Impératrice en a pris quelques branches et les a distribuées avec un sourire à la fois plein de tristesse et de bonheur.

Un simple et frugal repas a été servi à Leurs Majestés sous le beau tilleul qui ombrage la cour du château. C'est à ce moment que M. Allart, maire de Ham, est arrivé, suivi des autorités civiles et ecclésiastiques, de M^r l'Evêque d'Arras, qui fut curé de la ville pendant le séjour du prisonnier. Le bruit s'est répandu alors que l'Empereur était parmi nous, la foule a envahi en quelques instants l'esplanade à l'entrée du fort, et a salué Leurs Majestés des cris chaleureusement répétés de: Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! et les a accompagnées jusqu'aux portes de la ville.

Cette visite, qui laissera de bien doux souvenirs, a duré à peine une heure. »

L'Empereur et l'Impératrice ont voulu voir le fort de Ham, où l'Empereur est resté captif pendant plusieurs années. Or, dans une des salles, on a inscrit les noms des prisonniers qui ont été détenus dans la fameuse forteresse picarde. En voici la liste;

— Elle est fort belle, dit le comte d'Aumont à sa femme; il faut chasser cette tristesse qui l'accable.

— Elle est ravissante, répondit la comtesse en souriant; mais elle est sauvage comme un charmant oiseau qu'on aurait apporté d'un pays inconnu... elle a des idées d'un autre siècle!

— Oh! dit Edma, nous la mènerons dans le monde le mois prochain, et elle sera bien vite civilisée!

— Je l'aime mieux comme elle est, dit Arthur; cette mélancolie lui sied... cet air rêveur donne plus de charme à ses beaux yeux... On dirait en effet qu'elle vient d'un monde inconnu... mais de celui des anges!

— Arthur a raison, dit le comte.

Un mois après l'arrivée de Rosamonde, il y eut un dîner de cérémonie chez le comte d'Aumont. Pendant ce mois la jeune fille n'avait pas quitté sa chambre, et on l'avait laissée suivre ses inclinations. Mais madame d'Aumont lui ayant témoigné le désir qu'elle parût à ce dîner, Rosamonde obéit. Elle se laissa habiller sans jeter un regard sur l'élégant costume de deuil dont on la para. Les magnificences qui l'entouraient n'excitaient pas même sa curiosité... le bruit étourdissant de la capitale, seul, avait le pouvoir de la tirer de ses méditations; souvent elle portait ses mains délicates à sa tête avec une expression de douleur. En vain, Edma lui avait montré, l'un après l'autre, les délicieux présents du comte de Morcef...

elle est bien longue: En 923, Charles le-Simple. — 925, Everard, comte de Ponthieu. — 1423—Pothon de Xaintrailles et Jean de Vallerand, prisonniers de Jean Luxembourg. — 1475, Louis de Luxembourg, connétable de Saint-Pol, incarcéré par Louis XI. — 1557, Sepois, gouverneur de Ham et ses deux frères, prisonniers des Espagnols. — 1560, Louis de Bourbon, prince de Condé. — 1595, 800 Espagnols, officiers et soldats. — 1718, sous la régence, le comte de Riom. — 1730, le duc de La Rochefoucauld, sur la dénonciation de la duchesse de Châteaurox.

1736, Cassard, de Nantes, marin célèbre, incarcéré par le cardinal Fleury. — 1771, Brochard de Breuil, conseiller au parlement. — 1780, Marquis de Marbeuf, pour offenses envers Marie-Antoinette. — 1784, Marquis de Mirabeau, à cause de son mémoire sur l'agiotage. — 1793, nombreux prisonniers autrichiens. — 1795, Choudieu, Charles, Fousseoire, Hugué, Léonard Bourdon, Duhem, Ruamps, Amar, représentants du peuple à la convention. — 1795, Lecomte, Maignet, Hentz, Levasseur, Granet, idem. — 1795, le général Rossignol. — 1796, Pache, ex-maire de Paris, Audoin, son gendre, Bouchoffe, etc. — 1797, Gancemont de Maynaud, évêque de Vannes. — 1799, de Choiseul, de Montmorency, de Vibraye, et 49 naufragés de Calais. — 1804, Belgarde, aide-camp de Toussaint-L'Ouverture. — 1804-1814, l'abbé de Brionne, Charles et Armand de Polignac, etc. — 1815, le maréchal Moncey, pour avoir refusé de condamner le maréchal Ney. — 1817, Chaumaraix, capitaine de la frégate la *Méduse*, dont le naufrage est resté célèbre. — 1830, MM. de Polignac, de Peyronnet, de Chantelauze, de Guernon-Ranville, ministres de Charles X, condamnés par la cour des Pairs. — 1840, Cabrera, chassé d'Espagne par Espartero. — 1840-1846, Louis-Napoléon, le général Montholon, le directeur Conneau. — 1848, Bon-Maza, chef arabe. — 1851, les généraux Redeau, Changarnier, Eugène Cavaignac, Lamoricière, Le Flô, Charras, Baze, Roger (du Nord), membres de l'Assemblée législative. — La forteresse actuelle fut construite par Odon IV en 1216 sur les ruines d'un château dont l'origine se perdait dans la nuit des temps. — Havas.

— Un négociant, de Canton, écrit à la *Gazette d'Augsbourg*:

« Pour le moment, nous sommes totalement environnés d'eau, dans nos factoreries; et, pour aller d'une maison à une autre, il faut se servir de bateaux. De telles inondations ont lieu annuellement, mais, cette année, la crue des eaux est plus forte et dure plus longtemps qu'à l'ordinaire. Les dégâts, causés par ces inondations sont considérables, car le Chinois ne prend aucune mesure pour les empêcher. Il garde, du reste cette insouciance, ou plutôt cette apatie, au milieu des dangers qui touchent sa fortune et même sa vie. Quand un voleur pénètre dans sa maison, il tâche de le faire sortir en lui faisant peur, et le voleur, se voyant surpris, se sauve. Mais si ce dernier est audacieux, s'il est animé par l'appât du gain, c'est ordinairement le propriétaire qui lui cède la place. Le Chinois, en effet, connaît la mesure de ses forces; avec son œil pénétrant, il voit sur-le-champ ce qu'il a à gagner ou à perdre.

sible... Elle ne poussa point de cris et ne fit aucun geste désordonné, mais elle ressemblait plus à une morte que celle qu'on déposait dans les caveaux de la chapelle. Elle ne répondait point quand on lui parlait, elle paraissait ne rien voir et ne rien entendre! Elle restait insensible aux larmes et aux prières de la bonne Symphoriène et on ne put l'arracher de dessus les dalles qui couvraient la tombe de sa vénérable parente. Dans le silence de la nuit elle l'appelait d'une voix mourante et lui adressait les plus tendres, les plus touchantes paroles. L'âme de cette belle jeune fille semblait liée plus fortement par la mort à l'âme de celle qui l'avait si ardemment aimée.

Le mariage d'Edma d'Aumont fut retardé jusqu'au mois de juillet; la famille entière se couvrit d'un deuil profond. Madame la comtesse d'Aumont vint au château et trouva sa fille Rosamonde penchée sur le tombeau de sa grand-mère. La comtesse la prit par la main, la fit monter en voiture et l'emmena avec elle à Paris.

Madame de Belfort avait légué tous ses biens, qui étaient très-considérables, à sa petite-fille Rosamonde.

A son arrivée à Paris, Rosamonde, fatiguée et souffrante, supplia sa mère de la laisser quelques jours seule et en paix dans la petite chambre, élégamment meublée, où on la conduisit. Elle reçut bientôt la visite de son père, à qui les affaires publiques laissaient peu de temps pour les épanchements de famille, et de sa sœur Edma et d'Arthur.

— C'est très-bien... murmurait-elle avec une patiente complaisance; mais on voyait que ses pensées étaient ailleurs.

Ses pensées, son âme, étaient dans la tranquille chapelle où reposaient les deux amis de son enfance; les affections étaient trop profondes dans ce cœur aimant, pour que le premier souffle du monde en effaçât la trace.

Lorsque Arthur, donnant le bras à sa sœur Rosamonde, entra dans le salon où étaient rassemblés les invités, un murmure d'admiration involontaire et spontané accueillit la jeune fille... le comte d'Aumont vint lui prendre la main et la présenta à ses amis.

Rosamonde salua avec une grâce et une dignité indescriptibles, chaque personne que son père nommait. Le monde ne lui faisait ni peur, ni plaisir. D'ailleurs, elle était la digne élève d'une femme renommée par l'élégance et le goût parfait de ses manières, et qui, quoique cloûée sur un fauteuil par ses infirmités, avait tout l'air d'une reine détronée.

(La suite au prochain numéro.)

Des faits de ce genre se passent tous les jours, même sur une plus grande échelle: par exemple, quand des bandes de malfaiteurs dévastent des communes entières. En ce cas, ceux qui sont menacés font un arrangement avec leurs ennemis, et ils leur achètent la paix. Cette résignation s'étend jusqu'aux plus petits détails de la vie ordinaire, et ne doit plus être considérée comme de la bonté d'âme, mais comme de la faiblesse, surtout quand il s'agit de ces troupes de mendiants qui parcourent les rues de la ville de Canton, entrent dans les maisons et exécutent un concert dont les accords déchirent les oreilles des malheureux Européens. Le mendiant chinois pénètre dans une boutique, dans un atelier d'artisans, dans l'habitation d'un particulier, et il se met à jouer de quelque instrument barbare, qu'il accompagne par le chant. Chez nous, on enverrait chercher la police, ou bien on donnerait quelques sous, afin de se débarrasser de cette affreuse musique; le Chinois, au contraire, laisse le pauvre diable s'égosiller et se morfondre pendant des heures, et fait absolument comme s'il ne voyait et n'entendait rien. Ce n'est que longtemps après qu'il se décide enfin à mettre la main à la poche; et un jour, que nous demandions à un des naturels du Céleste-Empire la cause de ce long retard, il nous répondit avec un air de satisfaction: « Si je m'exécutais tout de suite, le musicien ambulante reviendrait bientôt; mais plus il reste dans chaque maison, plus il lui faudra de temps pour parcourir tout le quartier, et alors je serai bien plus longtemps à le revoir. » Après cela, qu'on ne vante pas la finesse chinoise! »

CHRONIQUE LOCALE.

Depuis quelque temps, les habitants de Milly et des environs se plaignaient de ravages causés, presque toutes les nuits, par une bande de loups: bien des moutons avaient disparu et des chevaux qui, dans ce pays, paccagent sans cesse dans les bois, avaient eu, plus d'une fois, occasion de se défendre de la voracité de ces animaux.

Il y a une quinzaine de jours, dans une chasse bien organisée pourtant, on n'avait tué qu'un seul loup; un second, dès le débouché, s'était jeté dans la forêt de Brossay et, de là, dans celle de Brignon. — Les chiens n'avaient pu être ralliés qu'à la nuit.

Lundi — il y a huit jours — M. de Laleu, lieutenant de l'oveterie, M. Tessié, M. Duchesne et quelques autres, firent de nouveau la guerre à ces hôtes malfaisants de nos bois. Un loup fut attaqué, puis un autre, et, à 10 heures le premier, à 1 h. 1/2 le second, tombaient sous les balles de M. O. de Laleu.

Les chasseurs, pleins de courtoisie, ont fait hommage de la dépouille d'un de ces animaux, à une jeune dame, qui, accompagnée de son mari, avait suivi la chasse et assisté à l'hallali.

PAUL GODET.

C'est avec une vive satisfaction que nous annonçons à nos lecteurs, qu'un cours d'allemand et d'anglais est constitué à l'École de cavalerie à Saumur. M. le général comte de Rochefort, commandant l'École, ayant favorablement accueilli la proposition qui lui a été faite par M. Zatzwarnicki, professeur de langues allemande et anglaise, de fonder l'enseignement de ces deux langues à l'École de cavalerie, s'est empressé, avec sa bienveillance habituelle, d'appuyer et de seconder le projet du professeur. L'enseignement de ces deux langues occupe une haute place dans toutes les écoles militaires, dans les lycées, ainsi que dans toutes les institutions entretenues par le gouvernement de S. M. l'Empereur. L'étude des langues vivantes est devenu depuis quelque temps très-populaire en France; sans compter les avantages pratiques de tous les jours, que la connaissance des langues de deux grandes nations voisines peut apporter dans toutes les relations internationales, elle constitue en outre un élément puissant et vivifiant pour la langue et la littérature nationales. Nous, qui, pendant toute l'année dernière, avons eu des preuves de la valeur de l'enseignement de M. le professeur Zatzwarnicki, nous ne pouvons nous empêcher de bien augurer du succès de son enseignement à l'École.

PAUL GODET.

Le Gouvernement qui apporte la plus grande attention, la plus vive sollicitude à tout ce qui intéresse les classes peu fortunées, vient de prendre une décision relative aux caisses d'épargne, dont les conséquences auront le double avantage de tranquilliser les déposants et de garantir le fruit de leurs travaux et de leurs économies. PAUL GODET.

AVIS ADMINISTRATIF

Son Exc. M. le ministre des finances, de concert avec son Excellence du commerce et de l'agriculture, vient de décider que la comptabilité des caisses d'épargne serait vérifiée par le Receveur des finances, sous la surveillance du Receveur général du département.

En conséquence, les déposants à la caisse d'épargne de Saumur, sont invités à se présenter avec leurs livrets à cette caisse, à partir du 5 novembre jusqu'au 25 du même mois, de midi à deux heures du soir (Dimanches et jours de fêtes exceptés), pour le rapprochement des livrets avec le compte de chaque déposant.

DIRECTION DES POSTES. — AVIS.

Le Directeur des Postes de Saumur a l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 31 octobre, le service des Postes subira les modifications suivantes:

La dernière levée de la boîte pour Bourgueil, Chouzé, Langeais, Poitiers et Tours aura lieu à 10 heures 45 minutes du matin.

Celle de Paris, 1^{er} départ, à 7 heures 20 minutes du soir.

Un quart d'heure de plus est accordé pour les lettres affranchies.

A Saumur, le 31 octobre 1853.

CHEVALIER-LEMORE.

PERLES D'ÉTHER DU DOCTEUR CLERTAN, nouveau moyen d'administrer l'Éther, approuvé par l'Académie impériale de Médecine.

Les perles ont l'avantage de porter avec la plus grande facilité l'Éther, libre, pur, sans odeur, à doses fixes et parfaitement connues, jusque dans l'estomac, où elles se dissolvent très-prompement.

Les médecins ont constaté la puissance d'une seule Perle d'Éther, administrée soit dans une cuillerée de potion, soit dans une cuillerée d'eau, dans les cas où les autres préparations étherées ont été sans action appréciable, et notamment contre les migraines, les crampes d'estomac, les spasmes, et toutes les douleurs provenant d'une surexcitation nerveuse. A Paris, rue Caumartin, 45.

POUDRE DE ROGÉ pour préparer soi-même la Limonade purgative gazeuse à 50 grammes de citrate de magnésie. Cette limonade, approuvée par l'Académie impériale de médecine, est d'un goût très-agréable, et purge aussi bien que l'eau de seditz.

La Poudre de Rogé, pouvant se conserver indéfiniment, est d'un usage général, à bord des navires, dans les colonies et dans toutes les familles où l'on aime à avoir un purgatif en réserve, pour s'en servir au moment du besoin.

Elle ne se vend qu'en flacons enveloppés d'un papier orange; l'étiquette porte la signature de l'inventeur et l'empreinte de la médaille qui lui a été décernée par le gouvernement. A Paris, rue Vivienne, 12.

Les Perles d'Éther et la Poudre de Rogé se trouvent: A Angers, chez M. MÉNIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Chdlonnes-sur-Loire, GUY, ph.; Chdteaufort-sur-Sarthe, HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSION, ph. (656)

Marché de Saumur du 29 Octobre.

Froment (l'hectol.)	29 70	Graine de trèfle	62 —
— 2 ^e qualité	29 20	— de luzerne	30 —
Seigle	20 40	— de colza	— —
Orge	14 80	Amandes en coques	(l'hectolitre)
Avoine (entrée)	8 80	— cassées (30 k.)	100 —
Fèves	13 20	Vin rouge des Cot.,	compris le fût,
Pois blancs	24 80	— rouges	24 80
— verts	— —	— 1 ^{er} choix 1852.	120 —
Cire jaune (30 kil)	160 —	— 2 ^e —	90 —
Suif fondu	— —	— 3 ^e —	80 —
Huile de noix ordin.	53 —	— de Chinon	90 —
— de chenevis	50 —	— de Bourgueil	100 —
— de lin	36 —	Vin blanc des Cot.,	1 ^{re} qualité 1852
Paille hors barrière	29 —	— 2 ^e —	80 —
Foin 1853. id	57 —	— 3 ^e —	70 —
Luzerne	53 —		

TAXE DU PAIN du 1^{er} Novembre 1853.

Première qualité.	
Les cinq hectogrammes	25 c. » m.
Seconde qualité.	
Les cinq hectogrammes	22 c. 50 m.
Troisième qualité.	
Les cinq hectogrammes	20 c. » m.

BOURSE DU 27 OCTOBRE.

4 1/2 p. 0/0 hausse 60 cent. — Fermé à 99 40.
3 p. 0/0 hausse 1 75 cent. — Fermé à 73 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Chemin de Fer. --- Service d'hiver.

HEURES DE DÉPART ET D'ARRIVÉE DES TRAINS, A PARTIR DU 31 OCTOBRE 1853.

REMONTE.	
Trains de Nantes à Tours et Paris.	
Départ de Nantes,	10 h. 35 du soir. — Omnibus.
—	7 — 10 matin. — Express.
—	7 — 50 m. — Omnibus.
—	5 — 50 s. — Malles.
Départ d'Ancenis,	11 — 40 s. — Omnibus.
—	7 — 52 m. — Express.
—	8 — 57 m. — Omnibus.
—	6 — 11 s. — Malles.
Départ d'Angers,	1 — 50 m. — Omnibus.
—	9 — 2 m. — Express.
—	10 — 23 m. — Omnibus.
—	7 — 26 s. — Malles.
Départ de Saumur,	5 — 27 m. — Omnibus.
—	9 — 56 m. — Express.
—	11 — 56 m. — Omnibus.
—	8 — 27 s. — Malles.
Arrivée à Tours,	3 — 30 m. — Omnibus.
—	11 — 13 m. — Express.
—	1 — 52 s. — Omnibus.
—	9 — 48 s. — Malles.
Arrivée à Paris,	» — » —
—	5 — 13 s. — Express.
—	» — » —
—	» — » —

Train de Nantes à Angers.

Départ de Nantes,	7 h. » s.
— Ancenis,	8 — 12 s.
Arrivée à Angers,	10 — 6 s.

Trains d'Angers à Tours.

Départ d'Angers,	7 h. » m.
—	5 — 13 s.
Départ de Saumur,	8 — 37 m.
—	6 — 52 s.
Arrivée à Tours,	10 — 46 m.
—	9 — 1 s.

DESCENTE.	
Trains de Paris à Nantes.	
Départ de Paris,	7 h. 50 m. — Omnibus.
—	9 — 5 m. — Express.
—	3 — 50 s. — Omnibus.
—	7 — 15 s. — Direct-Malles.
—	1 — » s. — Omnibus.
Départ de Tours,	4 — 20 s. — Omnibus.
—	2 — 53 s. — Express.
—	2 — » m. — Omnibus.
—	1 — 45 m. — Direct-Malles.
—	7 — 50 m. — Omnibus.
Départ de Saumur,	6 — 20 s. — Omnibus.
—	3 — 53 s. — Express.
—	4 — 20 m. — Omnibus.
—	3 — 19 m. — Direct-Malles.
—	10 — 4 m. — Omnibus.
Départ d'Angers,	7 — 31 s. — Omnibus.
—	4 — 51 s. — Express.
—	6 — » m. — Omnibus.
—	4 — 50 m. — Direct-Malles.
—	11 — 40 m. — Omnibus.
Départ d'Ancenis,	9 — 52 s. — Omnibus.
—	3 — 57 s. — Express.
—	8 — 25 m. — Omnibus.
—	3 — 49 m. — Direct-Malles.
—	1 — 53 s. — Omnibus.
Arrivée à Nantes,	10 — 58 s. — Omnibus.
—	6 — 53 s. — Express.
—	9 — 48 m. — Omnibus.
—	6 — 53 m. — Direct-Malles.
—	2 — 43 s. — Omnibus.

Train de Tours à Angers.

Départ de Tours,	7 — » s.
— Saumur,	9 — 13 s.
Arrivée à Angers,	10 — 41 s.

Etude de M^e DUSOUL, notaire à Bourgueil.

A VENDRE

Per Adjudication,
En l'étude et par le ministère dudit M^e DUSOUL,
Le dimanche 4 décembre 1853, heure de midi,

LE DOMAINE
de la

GRAND'MAISON,

Situé en la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, et consistant en :

1^o Vaste maison d'exploitation ;
2^o Diverses pièces de terre labourable, près la maison, d'une contenance de 35 h. 45 a. 70 c.

3^o Un beau pré, dit le pré Céliér, de 6 74 80

4^o Et une pièce de terre plantée de vigne, de 2 67 10

Total . . . 44 h. 87 a. 60 c.

Revenu net d'imposition, suivant baux authentiques de 9 ans, prenant leur cours le premier novembre 1853. 2,440 fr.

Mise à prix : 60,000 fr.

A VENDRE

A L'AMIABLE

En totalité ou en parties

LA TERRE ET LE CHATEAU DE RÉAUX

Situés commune de Chouzé-sur-Loire, arrondissement de Chinon, station du Port-Boulet (Indre-et-Loire), à 6 heures de Paris.

S'adresser, pour les renseignements, à Paris, rue Royale-Saint-Honoré, n^o 10, à M^e TAUPINÇON, notaire ;

A Saumur, à M^e LEROUX, notaire ;
Et à M^e BRAYER-MAISONNEUVE, notaire à Chouzé-sur-Loire, dépositaire des titres de propriété. (655)

Un jeune homme désirerait être placé comme garde dans une maison particulière.

S'adresser à M. BINEAU, au Pont-Fouchard. (656)

LEÇONS D'ANGLAIS

EN VILLE — RÉPÉTITIONS AU COLLÈGE.

S'adresser, au Collège, au Professeur d'anglais (natif d'Angleterre).

HENRY, COIFFEUR,

A Saumur,

A l'honneur de prévenir qu'il vient d'ouvrir un SALON DE COIFFURE, chez M. Nanceux, rue de la Comédie, au premier. Comme par le passé, il tiendra tous les objets concernant la perruque et pourra les offrir à de très-bonnes conditions; il se recommande à la bienveillance de tous, et prie les personnes qui lui ont déjà accordé leur confiance de croire qu'il fera tous ses efforts pour la mériter. (629)

FORÊT DE FONTEVRAULT

COUPES DE BOIS

A VENDRE

Le dimanche 6 novembre, à une heure
En l'auberge de la Croix-Blanche, à Fontevrault :

1^o Environ 20 hectares, au lieu dit le Calais, près le carrefour de la Pomère;

2^o Environ 8 hectares, aux Viviers, joignant la coupe exploitée cette année par M. de Richaudeau.

S'adresser, à Fontevrault, au garde GUY, pour voir les coupes, et, pour traiter, à M. BRUAS, négociant à Saumur. (651)

VENTE

de

DEUX COUPES DE BOIS

Dans le parc de Verrye.

Le samedi 5 novembre 1853, à l'heure de midi,

Il sera procédé, en l'étude M^e LEROUX, notaire à Saumur, à la vente, par adjudication et aux enchères :

1^o De la coupe de la Bonarderie, âgée de quinze ans, contenant environ huit hectares, située dans le parc de Verrye, et joignant au nord la coupe de Villemolle, et au couchant un sentier qui conduit aux prés de Verrye;

2^o De la coupe de la Brosse, âgée de quatorze ans, contenant environ sept hectares, située également dans le parc de Verrye, et joignant au levant celle de la Bonarderie. (622)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON complète, ayant cour et jardin, rue du Portail-Louis, n^o 64, appartenant à madame veuve Linacier, propriétaire, à Saumur, dernièrement habitée par M. Bernier. S'adresser à M. LATRAU aîné, rue Beaurepaire, à Saumur. (578)

M. BYGRAVE

M^e DENTISTE

(MAISON DORÉE)

3, RUE LAFFITTE, A PARIS

Se charge d'ORTHODONTISME (redressement des dents) et de toutes autres opérations difficiles de la bouche. Il perfectionne ou échange les dents et dentiers artificiels mal ajustés. (656)

Découverte incomparable par sa vertu

EAU TONIQUE

PARACHUTÉdesCHEVEUX

Par CHALMIN, de Rouen.

Cette Eau arrête la chute des cheveux, en fait croître de nouveaux en deux mois, et guérit toutes les maladies du cuir chevelu. — Succès garanti. — Entrepôt et fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Paris, chez Normandin, passage Choiseul, 49 (Affr.)

A Saumur, chez EUGÈNE PISSOT, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean, n^o 2. PRIX du FLACON : 3 Fr. (235)

CHOCOLATS PECTORAUX

D'A. ABRAHAM L'AÎNÉ,

Breveté s. g. d. g. — Fabrique à Amiens.

Ces Chocolats Pectoraux, composés de sucre et de cacao 1^{re} qualité et exempts de toutes substances farineuses et aromates, sont légers, fortifiants et employés avec succès dans les convalescences. Se vendent dans toutes les villes de France, aux prix de : 1 fr. 50, qualité fine; 2 fr., qualité surfine; 3 fr. 50, par excellence; 3 fr., nec plus ultra.

A SAUMUR, chez M. BRIÈRE, ph., place de la Bilange. (209)

EXPOSITIONS DE L'INDUSTRIE 1844-1847-1850 et 1851
MÉDAILLES DE BRONZE ET D'ARGENT

CHOCOLAT-LOUIT

USINE MODÈLE A VAPEUR | SUPÉRIORITÉ | MAISON ET ENTREPOT
au Bouscat. | DE GOUT, D'AROME ET DE QUALITÉ | à Bordeaux.

L'important débouché acquis, en France et à l'étranger, par le CHOCOLAT-LOUIT, atteste sa supériorité. L'usine modèle du Bouscat, où fonctionnent de puissantes machines perfectionnées par M. LOUIT FRÈRES, permet d'obtenir une fabrication toujours supérieure et exempte du contact nuisible des mains de l'ouvrier. — La position exceptionnelle de la Maison LOUIT FRÈRES et C^o, dans le premier port de France pour l'arrivage des cacao et sucres des colonies les a puissamment aidés à résoudre le problème indiqué par les économistes, produire très bon et à bon marché.

Le Chocolat Louit se vend chez tous les principaux Pharmaciens, Confiseurs et Épiciers.
SANTÉ FIN : 2 fr. le 1/2 kil. | SANTÉ SURFIN : 3 fr. le 1/2 kil.

LE VOLEUR

LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

CABINET DE LECTURE

SIX NUMÉROS PAR MOIS

Romans. — Nouvelles. — Voyages. — Articles de mœurs. — Revue des Arts et des Lettres. — Esquisses biographiques. — Chronique du monde, des Salons et des Modes. — Théâtres. — Bulletins dramatiques. — Variétés et Mélanges. — Faits divers des cinq jours.

Le VOLEUR-CABINET DE LECTURE a vingt-six ans d'existence. Il est le doyen des journaux littéraires, le plus important et le plus complet.

Il paraît tous les cinq jours. Chaque numéro contient la matière de deux volumes in-octavo ordinaire, soit plus de cent volumes par année.

Il a pour collaborateurs l'élite des écrivains français et étrangers et les artistes les plus éminents. On y voit briller des noms comme ceux-ci :

Goizot, de Lamartine, de Barante, Georges Sand, Thiers, Sainte-Beuve, Léon Gozlan, Saint-Marc Girardin, Mignet, Jules Janin, Mérimée, Alphonse Karr, Paul de Musset, Eugène Guinot, Amédée Achard, Fiorentino, Pierre Zaccone, Jules Leconte, Adolphe Adam, Henri Herz, Amédée de Bast, Henri Monnier, Arsène Houssaye, Albéric Second, Castil-Blaze, Paul Féval, etc.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an, 44 fr. — Six mois, 23 fr. — Trois mois, 12 fr.

Les abonnements ne commencent que le 1^{er} de chaque mois.

BUREAUX ET ADMINISTRATION : RUE SAINTE-ANNE, N^o 9, A PARIS.

LE FOYER DOMESTIQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ.

MODES, TRAVAUX D'AIGUILLE, ÉCONOMIE DOMESTIQUE, LITTÉRATURE.

PUBLIANT DANS L'ANNÉE plus de 4.000 DESSINS DE BRODERIES, PATRONS (grandeur naturelle), CROCHETS, TRICOTS, FESTONS, TAPISSERIE COLORÉE, etc. MORCEAUX DE MUSIQUE, COSTUMES DE MODES ET GRAVURES SUR ACIER. Le SEUL qui donne des DESSINS SUR ÉTOFFE, c'est à-dire qu'on n'a qu'à broder immédiatement.

Le Foyer domestique n'a pas besoin de recourir aux séduisantes amorceuses de la réclame, il a obtenu dans les familles un grand et légitime succès, qu'il doit sans doute au choix de ses dessins et modèles de tout genre, à sa rédaction toujours morale et surtout à l'exécution fidèle de ses promesses. Chaque numéro contient la matière d'un volume in-8^o ordinaire. Il paraît le 1^{er} de chaque mois.

Toute personne qui s'abonnera d'octobre 1852 à octobre 1853 recevra, à titre de PRIME, un ouvrage illustré, publié exprès pour le Foyer domestique, intitulé le ROI DE LA BAZOCHE, par M. PIERRE ZACCONI, et, moyennant un franc de plus, un magnifique ALBUM DE TRAVAUX D'AIGUILLE, qui se vendra 6 francs aux personnes non abonnées au journal.

BUREAUX : 9, RUE SAINTE-ANNE, A PARIS.

Prix : Un an, Paris, 40 fr. ; Province, 42 fr.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

L'ECHO LITTÉRAIRE

Lecture des Familles, (Paraissant le 15 de chaque mois, depuis le 15 octobre 1852).

L'Écho Littéraire, le plus étendu et le plus complet des journaux mensuels, formé chaque mois une brochure de trois feuilles grand in-8^o de Jésus à deux colonnes, contenant, en 96 colonnes de petit-texte très-lisible, la matière de deux volumes in-8^o, ou plus de vingt volumes par an. Les huit numéros publiés renferment de remarquables articles de MM. Villemain, Sainte-Beuve, Saint-Marc-Girardin, Eugène Scribe, de l'Académie française; Ch. Nodier, Armand Carrel, Georges Cuvier, Châteaubriand, Ernest Legouvé, Ch. Nisard, Jules Sandeau, Ch. Dickens, Ch. Romey, Marie Aycard, Alexandre Dumas, Armand de Pontmartin, Stephen de la Madelaine, Albéric Second, etc., etc., etc.

L'Écho Littéraire publie dans chaque numéro un des plus intéressants articles des Causes célèbres étrangères, publiées autrefois en cinq vol. in-8^o, et dont il ne se trouve plus un seul exemplaire dans la Librairie. Cette réimpression sera augmentée d'un grand nombre d'articles nouveaux extraits de recueils judiciaires étrangers, et traduits pour L'Écho Littéraire.

Prix de l'Abonnement : PARIS, un an 5 fr. — DÉPARTEMENTS, 6 fr. — ÉTRANGER, le port en sus.

L'abonnement date du 1^{er} octobre 1853. Envoyer franco un mandat sur la poste à M. le directeur de L'Écho Littéraire, rue Sainte-Anne, 53. On s'abonne aussi par l'entremise des Libraires, des Messageries et des Directeurs de Poste.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné